

PAR COURRIEL

Montréal, le 22 janvier 2019

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

N/Réf. : A11819-115

Objet : Demande d'accès à des documents détenus par la Commission de toponymie concernant des correspondances relatives à la dénomination du siège social de la Société de l'assurance automobile du Québec

[REDACTED]

La Commission de toponymie donne suite à votre demande d'accès aux documents suivants :

- une copie des correspondances relatives à la dénomination du siège social de la Société de l'assurance automobile du Québec entre la Commission de toponymie et la Société de l'assurance automobile du Québec pour la période de 1993 à 1994.

Après analyse, nous vous transmettons par la présente les documents auxquels vous pouvez avoir accès conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après appelée *Loi sur l'accès*). Vous trouverez donc en pièces jointes les documents suivants :

- la lettre de la Commission de toponymie datée du 27 avril 1993 ainsi que sa pièce jointe;
- la lettre du 7 décembre 1993 de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Par ailleurs, les notes inscrites sur les documents ainsi que les renseignements personnels qui s'y trouvaient ont été caviardés conformément aux articles 9, 53 et 54 de la *Loi sur l'accès*.

En terminant, nous vous informons que, en vertu des articles 135 et 137 de la *Loi sur l'accès*, vous disposez d'un recours devant la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Veillez agréer, [REDACTED] nos salutations distinguées.

Le responsable de la *Loi sur l'accès*,

[REDACTED]
Jorge Passalacqua
aces.information@oqlf.gouv.qc.ca

p. j. Documents (2)
Articles pertinents de la *Loi sur l'accès*
Note explicative (avis de recours)